



**Procès-verbal du
Conseil d'administration
du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

13 octobre 2023



Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 13 octobre 2023

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert Luc DEVINAZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Matthieu VIEIRA
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Sans voix délibérative :

- Madame Martine PUBLIÉ, suppléante de monsieur Jean-Jacques BRUN

Membre de droit :

- Madame Juliette BOSSART-TRIGNAT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant 1ère classe Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Commandant Franck JACQUIER
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 13 octobre 2023

Ordre du jour

- **Désignation de membres du conseil d'administration et de représentants de l'administration appelés à siéger au sein de comités et commissions du SDMIS12**
- R/23 – 10/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 202112
- R/23 – 10/02 Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour les années 2015 et suivantes15
- R/23 – 10/03 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS19
- R/23 – 10/04 Création de quatre emplois non-permanents dans le cadre de contrats de projet.....19
- R/23 – 10/05 Dispositions tarifaires relatives aux titres restaurant21

R/23 – 10/06	Application du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.....	23
R/23 – 10/07	Evolutions liées à la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 - Amortissement au prorata temporis.....	24
R/23 – 10/08	Evolutions liées à la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 - Fongibilité inter-chapitres et gestion des dépenses imprévues	24
R/23 – 10/09	Opérations relatives aux provisions – exercice 2023	25
R/23 – 10/10	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	25
R/23 – 10/11	Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2023	26
R/23 – 10/12	Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDMIS pour l'année 2024	27
R/23 – 10/13	Cessation d'activité de l'Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information (EPARI) – Approbation du protocole d'accord de dissolution.....	33

Conseil d'administration

Vendredi 13 octobre 2023

(La séance est ouverte à 16 h 08 sous la présidence de Mme KHELIFI)

Madame KHELIFI.- Bonjour à tous. Je vous propose de démarrer cette séance.

Cependant, je souhaite marquer un temps de recueillement avant de débiter notre séance, compte tenu de l'actualité de ce matin et des événements qui se sont déroulés à Arras, pour lesquels je n'ai pas de mots car je suis sous le choc, comme beaucoup d'entre nous, je pense. Ils nous rappellent les événements tragiques et l'assassinat scandaleux, odieux, de Samuel PATY il y a trois ans, pratiquement jour pour jour. Je vous le dis d'autant plus que je suis enseignante, j'étais dans mon établissement scolaire ce matin, et nous sommes très secoués. Nous l'étions à midi lorsque je suis sortie de mon établissement, ce n'est pas facile pour les enseignants. Nous avons l'impression de revivre une période noire, celle de l'assassinat de Samuel PATY.

C'est un moment que nous devons commémorer dans les établissements. Cela provoque chez moi une émotion particulière, d'autant plus qu'à 8 heures, je m'adressais à mon chef d'établissement pour lui dire que je le remerciais pour les propos qu'il avait eus dans un mail qu'il a envoyé à toute l'équipe enseignante sur Samuel PATY et la nécessité d'ancrer les valeurs républicaines auprès de nos élèves.

Je voulais avoir ces quelques mots auxquels j'associe Mme la préfète qui est à mes côtés et toute l'équipe de direction du

SDMIS.

Vous voulez dire quelques mots, madame la préfète ?

Madame la préfète BOSSART-TRIGNAT.- Bien sûr, madame la présidente, je m'associe complètement à ce que vous avez dit, c'est un événement terrible qui nous touche tout particulièrement, qui touche la communauté enseignante, les jeunes, nos enfants et, à travers eux, la République entière. On ne peut qu'être touché par l'événement et inviter chacun à un moment de recueillement.

Madame KHELIFI.- Merci, madame la préfète, je vais vous y inviter, d'autant plus que nous avons appris, hier après-midi, le tragique décès, hors service, de l'adjudant-chef Guillaume André, sapeur-pompier professionnel à la caserne de Pierre-Bénite. Pour l'ensemble de ces événements, je vous invite à respecter une minute de silence. Merci.

(Une minute de silence est respectée.)

À présent, entamons ce conseil d'administration. Je voudrais saluer la présence de Mme Anik SAINT-PIERRE, conseillère principale équité, diversité et inclusion au service d'incendie et de secours de la ville de Montréal. Mme SAINT-PIERRE a participé aux entretiens Jacques Cartier, organisés cette semaine par la métropole de Lyon. Nous avons eu l'occasion d'échanger ensemble autour d'une table ronde ce mardi, avec le contrôleur général CLAVAUD, le lieutenant-colonel BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations du SDMIS, que je remercie, dans le cadre du colloque « Villes vers l'équité ».

Nous avons pu conjointement présenter nos démarches de lutte contre les discriminations au sein de nos établissements et de nos services d'incendie et de secours. Nous avons eu de riches échanges et un brassage d'idées prometteurs pour l'avenir, puisque nous avons

convenu que nous poursuivrions, notamment dans le cadre d'un échange de pays francophones, les partages, autour de cette thématique, des bonnes pratiques notamment, donc des échanges pleins d'espoir.

Je tiens également à saluer le colonel CHABERT qui a succédé au colonel GUILLOT le 1^{er} octobre dernier en qualité de Directeur des groupements territoriaux, le colonel GUILLOT ayant fait valoir ses droits pour prendre une retraite bien méritée. Le colonel Lionel CHABERT est lui-même remplacé dans les fonctions de directeur de la prévention et de l'organisation des secours, depuis le 1^{er} octobre, par le lieutenant-colonel Sébastien PONTET. Je les remercie tous les deux pour leur engagement au service du SDMIS.

Nous nous retrouvons pour ce conseil d'administration de rentrée suite à un été au cours duquel l'activité opérationnelle a été particulièrement importante. Elle vous sera résumée tout à l'heure par le contrôleur général avec le document qui vous a été remis sur table.

Je reste, en cette rentrée, plus que jamais, impliquée et déterminée dans la préparation de nos enjeux d'avenir, qu'ils soient nationaux ou locaux, dans la continuité des actions entreprises depuis l'été 2022.

Nous avons mis en place un certain nombre d'actions, de courriers pour être audibles au niveau national sur la situation économique de nos établissements. Sur le plan national, c'est la nécessaire réflexion sur le modèle de sécurité civile et la soutenabilité du modèle économique des services d'incendie et de secours, dont celle du SDMIS, qui reste au cœur de nos préoccupations et de mes préoccupations.

Ainsi que je l'évoquais lors de notre réunion du 30 juin dernier, nous avons, avec mes 11 homologues présidents de conseil d'administration des autres SDIS de la zone de défense et de sécurité

Sud-Est, rédigé un courrier à l'attention du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer afin de l'alerter au sujet du modèle économique de nos services d'incendie et de secours et de sa soutenabilité. Nous lui avons écrit afin de l'alerter sur le sujet, afin de l'alerter sur nos attentes vis-à-vis de l'Etat pour faire face, ensemble, aux difficultés qui se posent à ce modèle qui trouve ses limites aujourd'hui, et pour mieux préparer l'avenir, évidemment.

L'Etat agit, certes, avec un certain nombre de dispositifs qu'il a avancés depuis un an, le fonds vert notamment, ou encore les pactes capacitaires qui nous aideront dans certains investissements, notamment les investissements pour lutter contre les feux de forêt, ainsi que l'a rappelé le ministre de l'Intérieur lors de la clôture du congrès de la fédération nationale de sapeurs-pompiers à Toulouse auquel j'ai participé avec la colonelle Laetitia DIDIER, notre directrice adjointe, et auquel vous avez également participé, monsieur le président du département.

Ce congrès a été l'occasion de rencontrer un certain nombre de partenaires du monde de la sécurité civile, un certain nombre de partenaires du SDMIS, notamment des constructeurs. A ce titre, nous poursuivons avec le contrôleur général nos échanges avec ces constructeurs pour faire avancer ces derniers sur la transition écologique, notamment des matériels roulants et des VSAV.

Nous avons rencontré également des organisations syndicales que je salue et que remercie pour leur présence au sein du conseil d'administration.

Nous avons également rencontré des représentants du réseau radio du futur (RRF) et des représentants de NeXSIS, avec lesquels des évolutions sont prévues pour engager la transition numérique qui est également nécessaire. Je peux vous dire à ce stade que nos échanges sont constructifs avec ces partenaires

Nous avons également assisté, notamment avec madame Anik SAINT-PIERRE, à des conférences très intéressantes, sur les enjeux de notre modèle de sécurité civile.

J'ai passé un peu de temps également avec des représentants de notre union départementale et métropolitaine de sapeurs-pompiers, qui s'excusent de ne pas pouvoir être présents à ce conseil d'administration.

Ce congrès, ce sont également des moments plus officiels avec notamment une commission SDIS qui réunit les présidents et présidentes de SDIS, des temps d'échanges sur nos attentes du moment, et elles sont importantes.

Nous avons également entendu les prises de parole officielles en clôture du congrès avec la participation, pour la première fois, -c'est inédit !-, d'un ministre de la Santé. C'est la rencontre des blancs et des rouges comme cela a été dit au congrès. C'est la première fois qu'un ministre de la Santé assistait à notre congrès, un congrès des sapeurs-pompiers.

Le ministre de l'Intérieur a fait également une allocution dont, comme vous pouvez vous douter, nous attendions beaucoup. Nous attendions des annonces encourageantes en direction des SDIS mais le ministre n'a pas semblé enclin à faire quelque annonce que ce soit ou donner un signal positif à notre rencontre et à l'encontre des SDIS et de leur problématique de financement. Au contraire, j'ai trouvé qu'il avait été plutôt virulent à l'encontre des départements. Peut-être certains d'entre vous, notamment les conseillers départementaux, étaient-ils au congrès, je ne sais pas ce que vous en avez pensé, monsieur le président. J'avais envie de partager mon impression.

Si la participation de l'Etat via les dispositifs que j'évoquais tout à l'heure et qui nous permettent de financer une partie de certains investissements est appréciable, évidemment, elle n'est

toutefois pas suffisante pour faire face aux enjeux d'avenir que nous avons posés et que je vous présente au sein du conseil d'administration depuis quelque temps.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que j'ai été amenée avec les membres du bureau du conseil d'administration à rencontrer les députés du Rhône, le 15 septembre dernier, pour leur exposer les difficultés et nos attentes. Nous avons eu une écoute attentive de nos députés, nous espérons que des propositions d'amendement au projet de loi de finances 2024 qui sera discuté dans quelques jours à l'Assemblée seront intégrées dans cette future loi de finances, de façon à nous permettre d'accroître les ressources et de diminuer certaines dépenses de nos services d'incendie et de secours.

Sur le plan local, et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure lors de l'examen de notre rapport sur la décision modificative n° 2 et sur l'évolution des recettes et des charges prévisibles pour l'année 2024, la situation financière du SDMIS est très difficile. Cela fait des mois que je vous le dis mais nous avons des chiffres de plus en plus précis et nous vous en ferons une présentation, notamment dans notre document sur les perspectives budgétaires de l'année 2024.

La fragilité financière du SDMIS a été soulignée par la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes dans son rapport d'observation suite au contrôle des comptes et de la gestion de notre établissement public pour les exercices 2015 et suivants. Nous reviendrons, lors de l'examen du rapport qui lui est consacré, sur les observations de la chambre régionale des comptes, mais je tiens quand même à souligner que l'analyse de la CRC met surtout en évidence la réussite de la transformation du SDIS du Rhône en SDMIS depuis le 1^{er} janvier 2015.

Notre établissement a su traverser cette période sans encombre, il a réalisé cette évolution avec succès en atteignant

aujourd'hui une certaine maturité qu'il nous appartient, bien évidemment, de préserver. Il me semblait important de souligner ce point positif.

Parmi les recommandations formulées par la CRC, certaines sont déjà et d'ores prises en compte et d'autres feront l'objet d'analyses juridiques complémentaires.

J'en profite, avant de céder la parole, pour rappeler que le travail du SDMIS sur les différents chantiers qu'il a engagés se poursuit conformément au calendrier annoncé. Il s'agit tout d'abord du déploiement et de la mise en œuvre des secours et des soins d'urgence aux personnes (SSUAP) ainsi que la révision du schéma d'analyse et de couverture des risques sur lesquelles nos services travaillent.

L'activité opérationnelle reste à un niveau élevé. Le SDMIS demeure engagé sur tous les fronts, plus particulièrement avec la coupe du monde de rugby et les cinq matchs qui ont eu lieu sur notre territoire et qui, on peut le dire, a été une vraie réussite. Je tiens d'ailleurs, en votre nom, chers collègues, à saluer nos sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, nos PATS, qui ont su répondre présents et ont contribué à la réussite de ces événements.

Monsieur le président du département ou madame la préfète, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Madame la préfète BOSSART-TRIGNAT.- Je ne sais pas s'il est de tradition de parler après la présidente mais, comme c'est mon premier conseil d'administration, je saisis l'occasion de saluer l'ensemble de ses membres.

En un peu moins de deux mois de présence ici, j'ai eu à de nombreuses reprises l'occasion d'apprécier la grande qualité des interventions du SDMIS, notamment à l'occasion de la coupe du monde

de rugby, mais pas seulement, j'ai été associée aussi à de nombreuses autres interventions et j'ai pu apprécier la disponibilité sans faille de ses effectifs pour faire face à tous les types d'événement.

Je partage, bien entendu, l'objectif de maintenir le haut niveau de qualité et de disponibilité opérationnelle du service, notamment pour faire face aux enjeux qui s'annoncent à nous au cours des mois à venir. Je sais que des efforts importants sont consentis par l'Etat, vous l'avez dit aussi, pour garantir un certain niveau de ressources au SDMIS, notamment via le pacte capacitaire. Des moyens importants sont développés aussi au titre du fonds vert. Au plan local, on essaie de mobiliser au maximum le FCTVA dans le cadre des textes en vigueur. L'Etat local n'a pas tous les outils et tous les leviers à sa disposition mais je suis certaine que toutes les hypothèses sont examinées par l'administration centrale et le gouvernement pour aider les SDIS en général, le SDMIS en particulier, à faire face aux enjeux d'avenir. Je suis à votre disposition pour poursuivre l'ensemble de ces réflexions.

Merci de m'accueillir parmi vous dans ce conseil d'administration.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, madame la préfète, bienvenue au sein de notre conseil d'administration.

Monsieur le président, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

J'ai oublié d'excuser M. PFEFFER, notre vice-président.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je vous salue tous, vous particulièrement, madame la préfète, et vous souhaite la bienvenue dans ce beau département du Rhône. Je ne vous souhaite pas beaucoup d'activité parce que cela voudrait dire que les choses ne se passent pas bien, mais une activité classique et normale.

Madame la présidente, comme vous, j'étais à Toulouse, c'était un très grand moment, c'est certainement la plus grosse manifestation en France après le salon de l'agriculture, -ce que les gens ne savent pas-, entre les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires, le matériel.

Comme vous, je n'ai pas été transcendé par le discours du ministre que beaucoup attendaient. J'ai même eu l'impression qu'il tançait un peu les présidents, et sur 107 que nous sommes dans les départements, 106 l'ont compris ainsi. C'est un détail !

Vous avez fait mention du rapport de la CRC qui comporte 13 recommandations dont certaines dont il faudra tenir compte, car on ne peut pas s'en exonérer, sur les ressources financières, les ressources humaines. Ce sont des choses qui ne sont peut-être pas faciles à voir, dire et entendre, mais nous sommes dans une situation financière extrêmement tendue. On peut toujours faire comme certains le feront et comme nous l'avons fait ce matin au département, accorder une rallonge financière, nous l'avons votée ce matin, mais nous ne pourrons pas toujours le faire.

Il faut avoir une vraie vision sur l'ensemble du budget, sur les investissements, surtout sur les recettes, c'est important. Je le dis d'autant plus, madame, que vous n'êtes ni coupable ni comptable de quoi que ce soit, vous arrivez avec le contrôleur général.

Mme la préfète BOSSART-TRIGNAT.- Je représente l'Etat.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je parlais à la présidente. Vous n'y êtes absolument pour rien ! Sans regarder dans le rétroviseur de ce qui a été fait avant, il faudra en tenir compte. Vous avez vu, chers collègues, que j'ai été cité dans le rapport de la chambre, une proposition des magistrats, sur le fait de convoquer ou pas le premier conseil d'administration. Cela m'est reproché mais il fallait le faire, il

fallait bien que quelqu'un s'y colle. J'ai été président pendant quinze jours, j'ai donné délégation complète à votre prédécesseur, je n'ai signé aucun document, je n'ai fait que convoquer et je n'ai pris aucune indemnité. C'est un débat que j'ai eu avec le jeune magistrat qui était un ancien sous-préfet, peut-être avait-il une vision de sous-préfet et pas une vision de magistrat.

J'interviendrai à plusieurs reprises sur plusieurs points, si vous m'y invitez, madame la présidente. Je suis très heureux d'être avec vous, mesdames et messieurs.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des remarques ? *(Non)*

Nous passons au premier rapport de ce conseil d'administration.

■ **Désignation de membres du conseil d'administration et de représentants de l'administration appelés à siéger au sein de comités et commissions du SDMIS**

Madame KHELIFI.- Etant donné le départ du colonel Vincent GUILLOT qui était directeur des groupements territoriaux, je vous propose que le colonel CHABERT le remplace comme suppléant au comité social territorial, à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? *(Non)*

Il n'y a pas de vote, c'est un rapport pour information.

R/23 – 10/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Contrôleur général CLAUD.- La séance du 29 septembre 2023 a permis d'examiner neuf rapports.

Le premier est relatif à des marchés publics, trois marchés en appel d'offres ouvert. Le premier sur une thématique d'acquisition de matériel de détection chimique. Cela fait l'objet de subvention intégrale par l'Etat, ce sont des appareils destinés à remplacer l'équipement du véhicule laboratoire qui est utilisé à la fois pour l'analyse de la toxicité des fumées mais également dans le cadre de l'analyse des composantes de la menace terroriste. Nous intervenons assez régulièrement dans le cadre de réquisitions, dans des procédures judiciaires lourdes, pour l'analyse de produits, qui sont les précurseurs de fabrication d'explosifs ou d'assemblage de dispositifs avec des agents de la menace NRBC.

Ce premier marché se fera dans le cadre d'un groupement de commandes que nous passerons avec d'autres SDIS.

Un autre marché est relatif à l'acquisition et à la dépollution de véhicules que nous utilisons pour les formations de secours routier.

Un autre marché est relatif à l'achat de fournitures dans le cadre d'un marché zonal que nous avons avec les autres SDIS de la région pour acheter des tenues et des équipements de protection individuelle. Nous avons rectifié aussi l'objet d'un marché autorisé en juin, qui concerne des fournitures d'équipements informatiques.

Le deuxième rapport est relatif à la création d'un groupement de commandes avec le SDIS de la Moselle, le SDIS du Nord, le bataillon des marins-pompiers de Marseille, et les formations militaires de la sécurité civile pour acheter ensemble (ce sont les autres unités qui servent ces véhicules de détection, d'identification et de prélèvement) ces nouveaux équipements.

Le troisième rapport est relatif à la mise en place d'une indemnité de mobilisation opérationnelle. C'est un nouvel outil qui nous est mis à disposition, qui permettra d'indemniser les sapeurs-pompiers professionnels qui partent, lorsqu'il y a des demandes de renfort extra-départemental à la demande de l'Etat, notamment pour la campagne feux de forêt ou les inondations.

Le quatrième rapport est une convention technique avec la société Primagaz pour fixer une ligne de coopération avec cette entreprise qui est un générateur de risques, mais avec laquelle nous entretenons des actions pour la formation à la prévention des risques.

Le cinquième rapport est une convention avec APRR, le sixième une convention avec la société AREA. Ces deux conventions fixent les règles d'intervention sur le réseau autoroutier, les règles de passage gratuit lorsque nous intervenons sur ce réseau autoroutier, lorsque nous l'utilisons pour gagner du temps pour nous rendre en intervention, et les autres cas d'usage non opérationnels pour lesquels nous payons les passages sur le réseau concédé.

Le septième rapport est une convention technique avec la Ville de Marseille en vue de continuer nos travaux essentiellement de retour d'expérience et de partage de bonnes pratiques dans le cadre de l'identification des risques NRBC-E et des risques technologiques.

Le huitième rapport est relatif à l'autorisation de raccorder le site de Lyon Croix-Rousse au réseau de chauffage urbain de la métropole de Lyon. L'objectif est d'économiser 80 tonnes de CO2 par an.

Le neuvième rapport est relatif à une demande de subvention à formuler auprès de la COR, la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, pour un contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME, puisque nous avons un projet de réfection de notre chaufferie bois. Pour un montant de travaux de 70 000 €, nous

pouvons percevoir une subvention de 20 000 € à 21 000 €.

Voilà les rapports qui ont été présentés lors de cette séance, madame la présidente.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie contrôleur général. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? *(Non)*

Je le mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 10/02 Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour les années 2015 et suivantes

Madame KHELIFI.- Les investigations portaient sur la gouvernance du SDMIS, son activité, la gestion des ressources humaines, ses achats, ses systèmes d'information, le renouvellement de son patrimoine, ainsi que la fiabilité de ses comptes et sa situation financière.

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, ce rapport vous a été communiqué afin de faire l'objet d'un débat que je vous propose d'engager, si vous le souhaitez. Ainsi que je vous le disais en ouverture de notre réunion, l'ensemble des recommandations font l'objet d'une prise en compte et, pour certaines, nécessiteront une analyse juridique complémentaire, une analyse également technique ou financière par les services du SDMIS qui pourront vous être présentées ultérieurement au sein de notre assemblée.

Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous compléter ? Pas forcément, tout est dit dans le rapport, vous l'avez

reçu.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Monsieur GUILLOTEAU.- J'ai dit quelques mots dans mon introduction. Nous avons un rapport qui est ce qu'il est, comme tous les rapports de la CRC. On peut être d'accord, pas d'accord, on peut tout dire sur ce rapport fait par des magistrats. Il y a 13 recommandations, 4 qui sont réglementaires, 7 qui touchent les RH et 2 qui sont sur l'informatique et la sécurité.

Après, on a des synthèses sur l'activité opérationnelle, qui est reconnue comme étant de grande qualité et c'est une très bonne chose.

En revanche, sur la deuxième et la quatrième synthèse, il faudra s'interroger, travailler, avoir une vision. La deuxième porte sur la gestion des ressources humaines qui laisse place à des irrégularités. C'est plus embêtant parce que c'est dit par des magistrats. La quatrième concerne la situation financière très fragile du SDMIS, ce que vous disiez tout à l'heure, qui appellera de notre part une vision de ce que doivent être les investissements et les recettes et peut-être la conception et la réalisation du SACR.

Je suis le président du département qui contribue largement au SDMIS. Nous l'avons fait encore ce matin parce qu'il fallait le faire. Je voudrais que, dans cette vision de fonctionnement et de territoire, on ait une approche plus globale. S'il faut faire des efforts, il faut avoir le courage de le dire, de les mettre en place, trouver des recettes.

Au département, nous avons prévu de faire certains investissements, nous ne pourrons pas, nous les reporterons. C'est aussi de la bonne gestion, et les élus qui sont ici savent ce que c'est

que reporter les investissements. Cela ne veut pas dire que la machine s'arrête mais qu'il faut avoir courage de le faire parce que c'est souligné par les magistrats de la chambre, une situation financière très fragile.

Ce sont des choses que nous devons aborder tous ensemble, sans arrière-pensée, sans en vouloir à qui que ce soit, sans regarder dans le rétroviseur ce qui a été fait avant. Nous ne sommes pas là pour critiquer quoi que ce soit. Ce sont des choses qu'il faut prendre en compte.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le président.

Effectivement, nous en avons d'ores déjà pris compte puisque, lorsque nous avons voté le budget primitif, en mars, nous avons acté une réduction très significative des investissements avec un passage de 23 M€ à 18 M€, chose que n'avait jamais connue le SDMIS.

La machine qui consiste à faire attention à ce que nous dépensons est déjà en marche depuis un certain nombre de mois et nous continuerons. Nous aurons des choix à faire, les ressources étant limitées, et de plus en plus ; si le projet de loi de finances ne prévoit rien, nous serons contraints de faire des choix ensemble avec les financeurs évidemment, avec vous, monsieur le président, avec le président de la métropole. Il faudra le faire avec bon sens et de manière très pragmatique. Nous le ferons dans les mois qui viennent, forcément.

Monsieur GUILLOTEAU.- Nous retrouverons peut-être certaines projections dans le rapport 23-10/12, ce que nous appelons un DOB. J'ai eu plusieurs échanges avec le président de la métropole à ce sujet, nous partageons certaines options en termes de finances. L'avenir sera plus difficile que ce que nous avons vécu.

Tout le monde souhaite la contribution de l'Etat mais sera-t-elle aussi importante qu'on le voudrait ? Je ne suis pas sûr.

Vous avez parlé des collègues parlementaires, il serait bien qu'ils nous déposent leur liasse d'amendements pour que nous sachions ce qu'ils proposent.

Madame KHELIFI.- Bien sûr.

Madame la préfète BOSSART-TRIGNAT.- Vous les retrouvez sur le site de l'Assemblée nationale.

Monsieur GUILLOTEAU.- S'ils ont décidé de déposer des amendements, qu'ils nous les envoient. Ce n'est pas pour autant qu'ils seront retenus mais il serait bien qu'ils nous montrent ce qu'ils ont envie de faire pour nous.

Madame KHELIFI.- Je me rapprocherai d'eux pour savoir quelle a été la suite. Effectivement, nous avons travaillé ensemble à des amendements, vous étiez présent à cette réunion, monsieur le président. Il serait souhaitable d'avoir connaissance de la suite.

D'autres remarques ?

Madame la préfète BOSSART-TRIGNAT.- Je confirme la pleine disponibilité des services de la préfecture, ceux qui ne sont pas placés directement sous mon autorité, notamment les services en charge de l'expertise juridique et du droit des collectivités locales pour conduire avec vous une réflexion sur la manière dont on peut mettre en œuvre les préconisations de la CRC, bien sûr.

Madame KHELIFI.- C'est noté, madame la préfète, merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je ne crois pas que ce rapport soit soumis aux voix, il était à porter à votre connaissance.

R/23 – 10/03 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS

Madame KHELIFI.- Je vous propose de procéder à la modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS afin de faire évoluer, en se conformant aux dispositions réglementaires, l'organigramme du service de santé et de secours médical (SSSM) qui devient la sous-direction santé.

Le nouvel organigramme que je vous propose d'adopter est annexé au rapport qui vous a été communiqué. Je vous précise qu'il a recueilli l'avis favorable du CST, de la FSSSCT et du CCDSPV, ainsi que l'avis favorable à l'unanimité de la CATSIS, instances qui se sont réunies cette semaine. Il y a eu une abstention au CST et à la FSSSCT.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 10/04 Création de quatre emplois non-permanents dans le cadre de contrats de projet

Madame KHELIFI.- Général, je vous laisse nous faire une présentation synthétique de ces quatre postes. Merci.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

Ce sont des contrats qui s'inscrivent dans le cadre de contrats de projet, donc d'une durée limitée avec un cliquet financier : ces emplois ne seront pourvus qu'à partir du moment où nous serons lauréats de subventions qui permettront de les financer. C'est un préambule important compte tenu du contexte financier qui a été évoqué tout à l'heure.

Ce sont des postes plutôt techniques sur des objectifs qui sont liés à la transformation de l'établissement, avec un premier enjeu autour de la transition écologique, c'est-à-dire avoir un poste centralisateur pour pouvoir accompagner toutes les démarches et mettre en cohérence et en synergie tout ce que l'on fait, tout ce que l'on a entrepris, notamment optimiser notre recherche de subventions, mais surtout décliner l'ensemble des actions possibles de notre plan d'actions dans l'intégralité de nos casernes pour les achats, etc., et acculturer l'ensemble des équipes.

Un deuxième poste est relatif à une réforme que nous allons entreprendre, la réforme du monde numérique, les transmissions. Nous aurons une charge de travail importante pour réencoder un certain nombre de terminaux, reparamétrer. C'est une réforme qui se fait aussi dans un cadre expérimental puisque le Rhône basculera dans ce nouvel environnement numérique l'intégralité des services. Cela concerne aussi les policiers, les gendarmes, le SAMU et d'autres encore. Il y a des choses à développer, tout n'est pas encore sur étagère, donc il y aura du travail de mise en œuvre.

Nous avons aussi la possibilité de déposer les demandes de subvention pour ces projets numériques.

Les deux autres postes concernent la migration que nous sommes en train d'opérer pour développer beaucoup de supports de formation sous format numérique, que ce soit au travers de l'enseignement à distance sous forme de Mooc ou des supports plus modernes que nous partageons aussi avec d'autres SDIS. Cela nécessite des compétences à la fois d'ingénierie pédagogique et de développement de supports avec des outils numériques. Ce sont aussi des thématiques éligibles à des subventions.

Il s'agit d'accompagner la montée en compétence et la capacité à prendre un virage dans ces trois grands domaines sous la

réserve expresse et à la condition exclusive que ces postes soient financés par les appels ou les concours à projet auxquels nous soumettrons notre candidature.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions sur la création de ces quatre postes ? *(Non)*

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 10/05 Dispositions tarifaires relatives aux titres restaurant

Madame KHELIFI.- Depuis 2018, la valeur faciale des titres restaurant dont bénéficient les agents du SDMIS est de 8 € avec une participation employeur à hauteur de 50 %. Je vous propose de porter cette valeur faciale à 8,50 € avec une participation de l'employeur à hauteur de 60 %, et non plus de 50 %, à compter du 1^{er} novembre 2023. Ainsi, pour chaque ticket-restaurant délivré, 5,10 € seront pris en charge par le SDMIS et 3,40 € seront à la charge de l'agent.

Ces décisions engendrent pour le SDMIS une charge supplémentaire de 260 000 €.

Ce rapport a recueilli l'avis unanime des représentants du personnel au CST et à la CATSIS qui se sont réunis cette semaine.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Sans jouer les trouble-fêtes, fallait-il le faire maintenant ? Nous sommes dans une situation financière extrêmement tendue, on ne peut pas me demander ce matin de mettre 300 000 € et ici donner plus de 200 000 €. Je gère la même

chose au département avec 2 000 agents, il faut savoir faire des pauses financières.

Madame KHELIFI.- Merci, président.

Je ne veux pas me faire l'avocat du diable, mais on sait que le pouvoir d'achat est une question centrale dans l'actualité économique, et nous ne pouvons pas faire abstraction d'une mesure en faveur du pouvoir d'achat de nos agents. J'entends votre point de vue, dans une situation financière telle que nous la connaissons et qui nous amène à être prudents sur nos dépenses. Néanmoins, le contexte économique nécessite que nous soyons vigilants sur le pouvoir d'achat de nos agents.

Monsieur GUILLOTEAU.- J'entends bien, mais nous avons tous eu dans les collectivités, vous l'avez eue aussi, une augmentation par deux fois du point d'indice faite pour compenser cette difficulté sur le pouvoir d'achat.

Madame KHELIFI.- Ces augmentations du point d'indice sont nécessaires, le point d'indice n'avait pas augmenté depuis un certain nombre d'années. L'inflation est à 4,5 % cette année, 5 % et quelques l'année dernière.

Le point d'indice a augmenté de 1,5 point au 1^{er} juillet et de 3 points l'année dernière. On peut quand même faire le constat que le point d'indice évolue beaucoup moins vite que l'inflation.

Envoyer un signal positif sur ce sujet (nous sommes sur 200 000 €, ce n'est pas une enveloppe excessive), c'est aussi nécessaire en plus des évolutions du point d'indice. Nous pouvons nous rejoindre sur le contexte économique, j'entends.

Monsieur GUILLOTEAU.- Nous pouvons nous rejoindre aussi sur la sagesse.

Madame KHELIFI.- J'entends votre remarque, président.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame la préfète BOSSART-TRIGNAT.- Les comparaisons existent dans les autres SDIS je suppose, sommes-nous dans les fourchettes habituelles avec d'autres décisions de ce type qui ont été prises ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Chaque SDIS est libre.

Contrôleur général CLAVAUD.- La situation se compare aussi entre collectivités d'un même territoire. La situation du Rhône est globalement sur l'équilibre que l'on retrouve sur des SDIS de la même strate.

Madame KHELIFI.- Merci. Je sou mets ce rapport aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Je m'abstiens.

Madame KHELIFI.- Donc, une abstention.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je ne vote pas contre.

Madame KHELIFI.- Je considère que le reste du conseil d'administration est pour, je vous remercie.

R/23 – 10/06 Application du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Madame KHELIFI.- Les trois rapports suivants concernent la mise en œuvre d'un nouveau référentiel budgétaire et comptable. Madame MASSARDIER, souhaitez-vous en dire quelques mots ?

Madame MASSARDIER.- Merci, madame la présidente.

Aujourd'hui, le SDMIS utilise une instruction budgétaire et comptable qui s'appelle la M61, qui est spécifique aux SDIS. Nous avons l'obligation, au plus tard le 1^{er} janvier 2024, de passer à la M57

qui est l'instruction comptable utilisée par la plupart des collectivités territoriales et leurs établissements afin d'uniformiser les plans comptables.

L'avantage de ce passage à la M57 est l'assouplissement de certaines règles, vous les avez décrites dans le rapport, mais cela ne modifiera ni les modalités de vote, ni les modalités de présentation du budget.

C'est un travail important qui a été mené par les équipes de la DAF avec l'accord et en concertation avec la pairie départementale que je souhaite remercier aujourd'hui.

Je vous laisse procéder au vote.

Madame KHELIFI.- Merci. Nous passons au vote pour les trois délibérations.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est l'unanimité, je vous en remercie.

R/23 – 10/07 Evolutions liées à la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 - Amortissement au prorata temporis

Madame KHELIFI.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est l'unanimité, je vous en remercie.

R/23 – 10/08 Evolutions liées à la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 - Fongibilité inter-chapitres et gestion des dépenses imprévues

Madame KHELIFI.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est l'unanimité, je vous en remercie.

R/23 – 10/09 Opérations relatives aux provisions – exercice 2023

Madame KHELIFI.- Je vous rappelle que les risques provisionnés pour l'exercice 2022 s'élevaient à 715 000 € et je vous propose de conserver une provision de 700 000 € pour l'exercice 2023, répartie de la manière suivante :

- 312 500 € pour les litiges et contentieux ;
- 5 000 € pour la dépréciation des comptes de redevables ;
- 382 500 € pour les risques et charges relatifs au compte épargne temps.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 10/10 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame KHELIFI.- Je vous propose d'admettre en non-valeur les titres qui n'ont pu être recou vrés malgré les actes de poursuite engagés aussi bien par le SDMIS que par la paierie départementale. Ces annulations représentent un montant global de 6 455,10 € dont le détail figure au rapport qui vous a été transmis.

Rien de particulier, contrôleur général ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Ce sont essentiellement des auteurs d'infractions envers les sapeurs-pompiers qui sont non solvables.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/23 – 10/11 Budget principal du SDMIS – Décision modificative
n° 2 pour l'exercice 2023**

Madame KHELIFI.- Cette décision modificative a pour principal objet d'ajuster les dépenses et les recettes afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis l'approbation du budget supplémentaire 2023 le 30 juin dernier. Elle se justifie en large part par la nécessité d'abonder les crédits destinés au paiement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires à hauteur de 1,50 M€. Les crédits disponibles à ce jour s'avérant insuffisants, cette dépense serait couverte par deux subventions exceptionnelles à percevoir, l'une de la métropole de Lyon et l'autre du département du Rhône.

Madame MASSARDIER, je vous laisse nous en présenter les détails, s'il vous plaît.

Madame MASSARDIER.- Cette décision modificative s'élève à 2,60 M€ et touche exclusivement la section de fonctionnement, la seule dépense nouvelle est cette inscription de 1,50 M€ pour abonder les crédits à destination du volontariat. Je vous rappelle qu'ils avaient été fortement diminués pour équilibrer le budget primitif.

Pour couvrir cette dépense nouvelle, le SDMIS a demandé le versement d'une subvention exceptionnelle, d'une part à la métropole, d'autre part au département, ils y ont répondu favorablement. La métropole verserait donc une subvention de 2,08 M€ et le département de 385 000 €.

Cela permettrait de dégager également un excédent de fonctionnement à hauteur de 1,60 M€ et de diminuer le recours à l'emprunt, alors que les taux d'intérêt dépassent actuellement les 4 %.

Concernant la section d'investissement, on note quand même des recettes nouvelles à hauteur de 300 000 € qui correspondent aux subventions à percevoir de l'Etat pour le fonds vert et le pacte capacitaire. Ainsi, l'emprunt d'équilibre est diminué de 2 M€, il était de 16 M€, il passe à 14 M€.

Voici l'essentiel de ce projet de décision modificative n° 2.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, madame MASSARDIER. Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ?
(Non)

Je sou mets le rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous en remercie.

R/23 – 10/12 Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDMIS pour l'année 2024

Madame KHELIFI.- Ceci est conforme au CGCT qui impose aux services d'incendie et de secours de présenter ce rapport de prospective financière, qui a pour but de présenter l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2024 afin de vous éclairer sur les arbitrages financiers auxquels nous allons devoir procéder rapidement.

L'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2024 tient compte, comme nous vous l'avons indiqué depuis le début de ce conseil, de l'évolution incertaine des charges à caractère général dans un contexte de ralentissement de l'inflation mais de forte volatilité des tarifs des carburants et de l'énergie. Elle tient compte également des mesures nationales de revalorisation salariale intervenues en cours d'année 2023 et celles prévues début 2024, ainsi que de la capacité du SDMIS à mobiliser de nouvelles ressources,

notamment par le biais d'une hausse des contributions, alors même que son niveau d'endettement atteint des limites préoccupantes.

Sur le contexte économique, l'incertitude entourant les prévisions de croissance et d'inflation s'est nettement réduite, l'inflation continuerait son reflux et serait de 2,6 % en 2024 après avoir été de 5,2 % en 2022 et de 4,9 % en 2023.

A l'instar de l'inflation qui ralentit, les coûts de l'énergie, eux, devraient connaître une nette diminution grâce à la révision annuelle des tarifs de l'électricité et du gaz. Ainsi de moindres dépenses énergétiques estimées à 2 M€ devraient permettre de couvrir les augmentations mécaniques du fait de l'inflation sur les autres postes de dépenses de charges à caractère général.

Cela devrait conduire pour le SDMIS à une stabilité de ses dépenses à caractère général après une hausse en 2023 de 20 %.

Ensuite, j'évoquerai les mesures nationales de revalorisation salariale intervenues au cours de l'année 2023, la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et l'attribution au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice majoré supplémentaires pour tous les agents.

Ces augmentations générales s'ajoutent aux augmentations individuelles résultant notamment des avancements individuels et tout ce qui est lié au GVT.

Par ailleurs, les crédits relatifs aux volontaires qui avaient été diminués pour garantir l'équilibre du budget primitif 2023 sont augmentés pour atteindre le montant des crédits finalement ouverts en fin d'exercice 2023.

Cela devrait conduire pour le SDMIS à une hausse de dépenses de personnel de près de 5 M€ dont 2,2 M€ pour le volontariat.

Pour ce qui relève de la capacité du SDMIS à mobiliser de

nouvelles ressources, vous trouverez dans le rapport d'observation définitif de la chambre régionale des comptes les conclusions de l'analyse financière qu'elle a réalisée, à savoir les principales difficultés financières du SDMIS concernant sa section de fonctionnement, ce qui signifie qu'une réduction des investissements, si elle freine la progression de la dette, ne suffira pas à les résoudre.

La prospective réalisée, malgré les limites de l'exercice, fait ressortir l'impossibilité pour le SDMIS d'établir un budget primitif 2024 équilibré et permettant de poursuivre ses missions sans une hausse de contribution de la métropole, du département et des communes et EPCI.

La chambre régionale des comptes pose le constat que les montants des contributions pour l'exercice 2024 tels qu'ils ont été fixés dans les avenants n° 1 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 ne permettent pas d'équilibrer le budget primitif 2024. C'est la chambre régionale des comptes qui l'affirme.

Concernant ces investissements, alors que les recettes de fonctionnement ne sont plus suffisantes pour couvrir nos dépenses de fonctionnement et que le recours à l'emprunt se tend, notre établissement sera contraint, pour la seconde année consécutive, de diminuer drastiquement leur montant et pourrait également différer un certain nombre de projets, notamment immobiliers. Nous l'avons évoqué tout à l'heure avec le président.

Ainsi, pour conclure mon propos, il me semble important de porter à votre connaissance que la capacité du SDMIS à équilibrer sa section de fonctionnement et à investir a minima pour le maintien en conditions opérationnelles de ses équipements dépendra des positions prises par nos financeurs à l'issue des discussions en cours.

Ces discussions aboutiront à la fixation du montant des contributions des collectivités territoriales pour l'an prochain et les

années suivantes sur lesquelles vous serez amenés à délibérer lors de notre prochaine réunion.

J'en ai terminé. Y a-t-il des remarques, des questions ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Merci, madame la présidente. Vous avez fait un exposé très complet, très lucide et qui tombe sous le sens. Je vous invite tous à aller page 7 du rapport de la chambre régionale, vous verrez le graphique sur l'évolution de la dette et vous verrez que nous sommes dans une situation financière un peu tendue.

Pour les années à venir, vous l'avez souligné, il y a une recherche de recettes nouvelles mais qui devra aller au-delà du financement des collectivités, madame la présidente, vous l'avez souligné, et c'est très bien ainsi, parce que les collectivités, au bout d'un moment, n'y arriveront pas, elles ne pourront pas suivre. La métropole et le département ont des dépenses dans le social qui sont en train d'exploser, cela sera difficile. Je partage l'avis du président de la métropole sur ce point.

Cela signifie que si l'on n'a pas les recettes, il faudra maîtriser les dépenses, et peut-être avoir un équilibre sur le schéma d'analyse et de couverture des risques qui est en train de se construire. Vous l'avez dit, peut-être y aura-t-il des investissements qu'il faudra différer ou reporter, ce n'est pas aller contre, c'est prendre en considération les difficultés. Il faudra avoir un équilibre sur la programmation des investissements.

A partir du moment où tout le monde en est conscient, on y arrivera, mais cela veut dire qu'il faudra faire des choix. La politique, c'est choisir, ce n'est pas l'art du compromis, c'est l'art du choix. Je sais très bien que certains y verront malice mais nous sommes dans une situation financière extrêmement tendue et le soutien des collectivités que sont la métropole et le département n'y suffira pas. Le soutien des communes également parce que, pour elles, aujourd'hui,

ce sont 7 M€. Cette fois, elles ne sont pas dans la même nasse parce que cela a été pris par le SDMIS et c'est très bien ainsi, mais il arrivera un moment où elles devront aussi contribuer. Quand je parle des communes, ce sont celles du Rhône, cela veut dire que, dans le Rhône, on paie deux fois sauf que nous n'avons pas un budget de 4 Md€ consolidé, nous n'avons que 600 M€. Nous ne sommes pas tout à fait dans les mêmes dispositions que la métropole.

Il faut avoir cette vision sereine, que nous sachions où nous allons. Le rapport est un guide, nous devons nous y tenir et prendre les décisions qu'il faut pour l'avenir et faire en sorte que ce SDMIS puisse avoir la qualité dont il a toujours fait preuve jusqu'à présent, c'est-à-dire un des meilleurs de France.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le président. J'entends vos remarques, il est évident que les collectivités ne devront pas être les seules et ne pourront pas assurer l'augmentation de ces contributions. Ces contributions sont nécessaires mais les collectivités ne pourront pas être les seules à assumer ces augmentations.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je parle sous le contrôle de mes collègues conseillers départementaux au SDMIS, depuis que nous sommes élus, c'est la quatrième augmentation, nous n'avons jamais dit non. Le soutien du département a toujours été au rendez-vous. Lorsqu'il s'est agi de faire aussi des choix sur la métropole comme Vaulx-en-Velin, nous avons toujours dit oui.

Nous ne sommes pas suspects sur ce plan, nous sommes des partenaires loyaux, mais nous avons un problème de finances aujourd'hui, nous sommes en train de perdre 27 M€ de DMTO. Pour le département, nous sommes dans une situation dramatique en termes de finances, notamment sur les dépenses sociales et sur l'enfance.

Madame KHELIFI.- Pour la métropole, ce sont 80 M€. N'est-ce pas Bertrand ARTIGNY, notre vice-président aux finances ?

Monsieur ARTIGNY.- Certes, mais je ne suis pas ici en tant que vice-président aux finances, cela m'embête un peu de prendre la parole au nom de la métropole de Lyon.

Je ne reviens pas sur les propos du président du Rhône, bien évidemment, la situation aujourd'hui est assez délicate à gérer. La métropole doit faire face également à des dépenses sociales que vous avez déjà évoquées. Nous serons au rendez-vous pour les dépenses sociales, cela aura nécessairement un impact global sur nos dépenses de fonctionnement pour 2024.

Les éléments prudentiels que vous avez évoqués concernant le SDMIS, bien entendu, la métropole les connaît et prendra sa part de responsabilité également dans ce domaine, mais je ne peux pas aller beaucoup plus loin dans une explication aujourd'hui en tant que vice-président aux finances de la métropole de Lyon, je suis désolé.

Madame KHELIFI.- Je vous demandais simplement, monsieur le membre du bureau du conseil d'administration du SDMIS, le montant des DMT0, la baisse.

Monsieur ARTIGNY.- Nous avons une baisse très importante des droits de mutation de 25 %, ce qui représente environ 110 M€ pour la métropole de Lyon, ce qui n'est pas négligeable. Sur le budget révisé 2023, nous avons déjà une baisse très significative de nos recettes et une augmentation de nos dépenses. Au niveau du Rhône, je pense que vous rencontrez le même type de difficulté. Nous avons la baisse des recettes de fonctionnement qui continue à s'opérer pour 2024, pas seulement sur la DMT0 mais également pour l'enfance.

Je ne sais pas si nous pouvons entrer dans le détail des difficultés financières de la métropole mais il est clair que l'année 2024 ne se présente pas sous de bons auspices.

Nous avons également des problématiques liées à l'enfance, notamment avec les mineurs non accompagnés, l'hébergement. Je ne reviens pas sur l'ensemble de nos dépenses sociales mais qui sont très importantes.

Madame KHELIFI.- Merci à tous les deux, cet éclairage était nécessaire au sein de cette assemblée.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce rapport ?
(Non)

Nous votons le fait d'avoir pris acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité sur la prise d'acte, je vous remercie.

R/23 – 10/13 Cessation d'activité de l'Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information (EPARI) – Approbation du protocole d'accord de dissolution

Madame KHELIFI.- C'est un établissement au sein duquel nous sommes plusieurs à siéger ici, M. MARMONIER, Mme GOY.

Le réseau EPARI a permis d'apporter un accès internet gratuit à près de 80 casernes de sapeurs-pompiers, contre une contribution annuelle de 150 000 €. Vous avez probablement été informés, dans le cadre de vos mandats respectifs, de la cessation d'activité de l'EPARI qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2024.

La fourniture d'internet pour les casernes concernées est désormais assurée par un autre fournisseur d'accès à iso périmètre

budgétaire et, en tant que membre de l'EPARI, le SDMIS est invité à se prononcer sur le protocole d'accord de dissolution qui vous a été transmis.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Nous avons voté exactement le même ce matin au département parce qu'au départ, c'est le « fils naturel » du département, ce que l'on appelait autrefois les autoroutes de l'information qui avaient pour but de fibrer au cuivre, à l'époque, les collèges, les casernes et une partie des communes qui souhaitaient s'y adosser. Nous sommes aujourd'hui sur un réseau qui est presque obsolète et dont il faut considérer que des techniques nouvelles l'ont déjà remplacé depuis longtemps.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le président. Du côté de la métropole, le rapport a été adopté en commission finances mardi après-midi et passera en commission permanente.

S'il n'y a pas de question, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur le contrôleur général, pour terminer ce conseil d'administration, je vous cède la parole pour nous faire une synthèse du document remis sur table sur l'activité opérationnelle de l'été 2023.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente. Je vais développer les différentes thématiques de ce rapport sur table.

L'été 2023 a été plutôt atypique. Nous avons commencé par des épisodes de violences urbaines, nous avons eu ensuite des sujets de canicule, et nous avons nos activités classiques de feux de végétation, des engagements extra-départementaux particuliers,

notamment pour le Canada.

Nous sommes aussi intervenus, au-delà des feux de forêt, pour des problématiques de violences urbaines en Ile-de-France.

Je vais vous détailler ces différentes thématiques.

Page 2, vous avez l'activité réelle et les moyennes habituellement constatées sur la période 2019-2022. Le premier épisode fin juin correspond à ces pics d'activité liées aux violences urbaines. Nous avons fait un point spécifique lors de notre dernière réunion.

Pour schématiser, le surcroît d'activité, ce sont deux fois plus d'appels traités sur le 18, notamment le 29 juin. En matière d'activité opérationnelle, cela a été pratiquement 50 % d'activité en plus, contexte sur lequel je ne reviens pas mais qui nous a amenés à travailler en très étroite collaboration avec la police, avec la gendarmerie. Vous le savez, certaines opérations se sont faites sous protection des forces de l'ordre. Notre dispositif a été résilient. Nous avons réussi à traverser ces épisodes sans avoir de blessures recensées dans nos rangs, ce qui était la grosse crainte à ces moments-là.

Sur les épisodes de canicule, nous n'avons pas beaucoup vu passer le premier, nous avons vu passer davantage celui d'août. Nous observons une augmentation d'activité largement au-dessus de la moyenne saisonnière, qui se traduit plutôt sur la fin de l'épisode, combinée aussi avec la reprise d'activité sur l'agglomération puisque le mois d'août est traditionnellement le mois le moins actif, donc pour le SDMIS le plus calme, le moment où beaucoup de gens sont en congés. Le mois de juillet est, en règle générale, le mois le plus actif.

L'épisode de canicule ne s'est pas traduit par une surmortalité. Nous avons eu plus d'activité, une augmentation des

hospitalisations, mais nous n'avons pas observé d'augmentation forte de la mortalité. Nous avons certainement, grâce à la mobilisation de tous les acteurs, une prise en compte beaucoup plus efficace, et les messages de sensibilisation, de prévention, relayés très largement, ont certainement permis d'éviter un dérapage fort, en fréquence et en gravité.

Page suivante, nous avons zoomé sur cinq opérations de secours que nous avons qualifiées de notables, qui correspondent à des mobilisations fortes.

La première, le feu de Saint-Fons le 2 juillet, nous étions juste après l'épisode de violences urbaines. Il n'a rien à voir avec celles-ci, c'est un feu d'origine criminelle, l'auteur a été appréhendé.

Ce feu a été particulièrement compliqué à gérer, il ressemblait en partie à celui de Vaulx-en-Velin, le 16 décembre 2022. Les enjeux étaient exactement les mêmes, sauf que cela s'est passé en journée, heureusement, mais l'intégralité des habitants s'est retrouvée piégée. C'est un immeuble avec une géométrie assez complexe, sur pilotis pour une partie de sa surface. Le feu était développé intégralement sous le bâtiment, les habitants étaient piégés. Il a été engagé 100 sapeurs-pompiers, 28 engins, 22 sauvetages ont été effectués, à différencier des mises en sécurité.

Les sauvetages, c'est au péril de la vie des sauveteurs, cela veut dire que c'est l'utilisation de l'échelle à crochets, des techniques qui, si le sauveteur fait un faux mouvement, entraînent sa chute de la façade.

Les mises en sécurité, ce sont les mises en œuvre de la grande échelle, des techniques exigeantes mais qui n'engagent pas la vie du sauveteur. Il a été sorti 42 personnes par les sapeurs-pompiers qui étaient piégées dans cet incendie d'immeuble.

Dardilly, c'est un feu d'entrepôt d'accessoires moto dans une zone commerciale, 151 sapeurs-pompiers engagés, 45 engins, 1 000 m² sinistrés, 4 600 m² préservés.

Quand on parle de la valeur du sauvé, vous avez une illustration très directe de l'action des sapeurs-pompiers. Si nous n'avions pas été performants, il y aurait eu 5 600 m² détruits, avec toute l'activité économique qui en découle.

Vaulx-en-Velin, le 9 août, un feu de palettes et de copeaux de bois d'environ 3 000 m² sur un site classé ICPE : 342 sapeurs-pompiers engagés sur la durée de l'intervention, 80 sapeurs-pompiers au plus fort de l'intervention. Nous avons eu 2 sapeurs-pompiers légèrement intoxiqués, un sapeur-pompier gravement blessé qui est toujours en convalescence, cela aurait pu être un accident mortel.

Nous avons engagé 152 engins, il y a eu 2 jours d'intervention. C'est sur ce type d'incendie que l'analyse de la toxicité des fumées est importante puisqu'elle nous permet aussi de prendre les dispositions conservatoires et de proposer au directeur des opérations, donc au membre du corps préfectoral qui dirige l'opération, des actions pour protéger la population.

Pierre-Bénite, le 15 août, un feu d'appartement R+6 dans un bâtiment qui comporte 8 étages : 62 sapeurs-pompiers engagés, 25 engins, 5 sauvetages réalisés, 20 mises en sécurité, 12 personnes transportées. C'est l'intervention classique du feu d'appartement qui est lourde de conséquences.

Enfin, Bully, le 24 août, le feu de végétation le plus violent que nous ayons eu à connaître cet été : une vingtaine d'hectares brûlés dans un contexte de sécheresse extrême, avec une zone résidentielle dans l'axe de progression du feu. Il y avait aussi une zone artisanale. Il a été engagé 214 sapeurs-pompiers, 2 ont été blessés. Nous avons

eu un engin endommagé, une maison dont la toiture a brûlé. Nous avons eu le bénéfice d'avions et surtout d'un hélicoptère bombardier d'eau mis à disposition par l'Etat dans le cadre des engins loués cet été.

Nous avons eu un hélicoptère lourd qui a fait une vingtaine de largages sur le feu. Dix habitations ont été évacuées et protégées et une habitation a été endommagée par le feu au niveau de la toiture.

Sur le volume d'activité de l'été, 322 opérations de secours recensées pour des feux de végétation. L'année dernière, nous étions à un peu plus de 500 mais c'est une activité qui reste assez soutenue. Vous voyez la comparaison avec les moyennes des autres années, nous avons fait plus d'interventions au mois de juin 2023 qu'en 2021, moins qu'en 2022. En juillet, nous étions très largement au-dessus des moyennes de 2021 ainsi qu'au mois d'août.

Cette année, les feux n'ont pas dérapé d'une façon générale en France mais il n'y a pas eu une baisse de la pression incendiaire. Nous avons eu la chance d'avoir, en début de saison, une situation météorologique plus favorable avec des orages alors même que la situation incendiaire était soutenue. Cela veut dire que le dispositif de lutte a plutôt bien fonctionné, qu'il soit national, zonal ou départemental.

Sur le volet départemental, pour la première fois cette année avait été créée la sous-commission de sécurité pour la protection des feux de forêt et des espaces naturels, cet outil permet, là encore, en mutualisant les actions des acteurs publics, les maires, les offices de tourisme, les agriculteurs, tous les acteurs d'un territoire, d'avoir, sur la base de l'analyse de vulnérabilité, qui est la combinaison de mesures faites par l'office national des forêts de la sécheresse des végétaux et de Météo France qui analyse le contexte météorologique, des indices de gravité. Dans le cadre de ce travail partenarial, nous

avons fourni le premier atlas des différents secteurs forestiers. Cela nous permet de mettre en place une organisation qui anticipe, en fonction de l'évolution du risque, sur les mesures à prendre en compte.

Pour ce qui nous concerne, les mesures à prendre en compte, qui découlaient de ces analyses, ont été de prépositionner, le 24 août, qui était une journée identifiée comme particulièrement sensible, des unités d'intervention, pour l'une à Givors, pour l'autre au groupement formation sur Saint-Priest. Ce sont des moyens qui sont partis instantanément lorsque nous avons eu le départ de feu de Bully.

Vous voyez la parfaite illustration de l'intérêt d'avoir préparé cette saison sur la base du retour d'expérience national, d'en avoir tiré des enseignements avec une organisation multi-acteurs, multi-services, qui permet ensemble de comprendre une réalité de sensibilité pour pouvoir délivrer des messages à la fois vers le grand public mais aussi à travers les professionnels, pour adapter l'organisation.

Concrètement, ce jour à risque, avec un départ de feu qui était complexe, délicat à traiter, nous avons réussi à engager massivement des moyens et à protéger la zone commerciale et les maisons. Cela illustre les efforts qui sont faits et l'adaptation du département, de notre territoire, à ce sujet de feux d'espaces naturels et de feux de forêt.

Au moment où je vous parle, nous avons un feu de 2 hectares sur Saint-Vincent-de-Reins, qui nous a donné un peu de fil à retordre, qui est sous contrôle, mais qui montre que la saison n'est pas totalement terminée.

J'aborde une autre thématique de l'été, les opérations pour personnes tombées à l'eau ou noyées. Quelques éléments :

- 80 % de l'activité se fait plutôt sur les plans d'eau et

cours d'eau naturels, le grand parc de Miribel-Jonage, sur le Rhône, la Saône, à Lyon et au niveau du parc de la Feyssine ;

- 20 % de l'activité se fait dans des piscines privées essentiellement, je n'ai pas connaissance de cas dans des piscines publiques.

Le bilan est de 10 décédés : 1 en juin, 4 en juillet, 5 en août.

Nous n'avons pas les statistiques de septembre mais, en règle générale, sur la période de juin à fin septembre, nous faisons une soixantaine d'interventions. Nous sommes à 46 sur la période hors septembre, sur les trois premiers mois, nous serons largement sur le chiffre que j'annonce avec l'activité de septembre. En moyenne, nous faisons 120 interventions par an, la moitié concentrée sur ces quatre mois, c'est assez logique, mais cela veut dire qu'il y a encore beaucoup de travail sur les messages de prévention. On voit que ces chiffres sont d'une constance assez dramatique.

Derrière ces chiffres, nous avons différentes populations :

- des tout jeunes enfants : c'est le drame de l'enfant qui échappe à la surveillance quelques minutes et qui tombe dans le cours d'eau ;

- des jeunes adolescents : plutôt des soirées qui se finissent mal au bord de l'eau avec une chute ou des défis sportifs avec des gens qui font des malaises en voulant répondre à des paris ;

- des personnes plus âgées qui ont oublié qu'avec l'âge elles avaient perdu certaines capacités et se noient en presumant de leur aptitude.

Autre thématique, l'engagement pour les feux de forêt au Canada. Les sapeurs-pompiers du SDMIS ont participé aux trois détachements français, la France s'est relayée pendant neuf semaines

au Canada. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec Mme Anik SAINT-PIERRE.

Le premier détachement, comportait un sapeur-pompier volontaire du SDMIS, qui a été déployé sur Roberval, durant trois semaines sur place. Le deuxième détachement comportait également un sapeur-pompier du SDMIS, déployé sur le même secteur.

Le troisième détachement que j'ai commandé a été envoyé beaucoup plus au nord, j'avais 124 personnels avec moi. C'est la jauge pour les autres détachements. Nous nous sommes déployés à 1 600 kilomètres au nord de Québec, en zone nordique, dans un contexte de fort éloignement de tout. C'était une manœuvre logistique complexe. Nous avons été intégrés dans un dispositif sous commandement américain dans un premier temps puis sous commandement canadien, pour défendre les communautés, les lignes électriques qui alimentent New York, pour défendre des axes stratégiques et veiller sur les populations.

Neuf semaines de mission pour la sécurité civile française, avec des détachements constitués par des militaires issus des formations militaires de la sécurité civile, des sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels, qui ont fait un travail extrêmement polyvalent de lutte contre l'incendie, d'abattage d'arbres, de protection d'infrastructures, de défense de points sensibles.

Nous avons utilisé nos drones, toutes nos techniques opérationnelles. Nous avons aussi déployé notre module Fenics dont le Rhône est acteur, une solution de transmission innovante servie par les Bouches-du-Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie avec nous, qui offre des capacités de communication dans des endroits qui en sont totalement dépourvus.

Sur les autres renforts estivaux, une mention pour les

moyens dépêchés, même si nous étions nous-mêmes sous le coup d'une pression opérationnelle importante, avec des sapeurs-pompiers du SDMIS qui se sont rendus pour les uns dans les Yvelines et pour les autres en Seine-et-Marne, pour participer avec nos collègues à la couverture des territoires de ces départements dans le cadre de l'augmentation de l'activité opérationnelle forte pendant les épisodes de violences urbaines.

Ces détachements étaient composés de sapeurs-pompiers professionnels, de sapeurs-pompiers volontaires, et c'est aussi grâce à ce soutien et à notre volontariat qui a répondu présent que nous avons pu à la fois répondre à nos enjeux locaux et avoir cette mobilisation dans le cadre de la solidarité nationale.

Autres thématiques avec des renforts feux de forêt le 18 juillet, à Mayotte pour du soutien sanitaire, un infirmier est parti au mois d'août, et enfin une colonne de renfort inondation dans la Drôme. Cela nous montre bien la palette d'évolution des risques climatiques : feux de forêt, inondations, orages extrêmement violents et pluies fortes dans la Drôme. Nous avons dépêché 32 sapeurs-pompiers, dont 11 professionnels, 21 volontaires, 10 véhicules pour une mission qui a duré quelques jours mais qui a été très appréciée localement puisque cela a permis d'aider le préfet de la Drôme et nos collègues à assister les populations et assurer un retour à la normale plus rapide.

Voilà pour l'activité de cet été qui sortait de la couverture du risque courant.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions sur ce document ?

Madame ZDOROVITZOFF.- Monsieur le contrôleur général, pourriez-vous revenir sur l'implication du SDMIS dans le déploiement d'opérations de secours au Maroc cet été ?

Dans les médias, on nous a indiqué que le SDMIS était allé au Maroc, si jamais vous devez corriger ce qui a été dit dans la presse, allez-y, en tout cas il a été indiqué que le SDMIS s'est rendu au Maroc et que nous étiez les seuls à avoir réussi à passer la frontière.

Contrôleur général CLAVAUD.- Effectivement, la presse a dit des choses, je vous propose de rétablir une vérité.

C'est par le biais de l'association CASC Appui que ce dispositif a été enclenché. Il y a eu un départ d'une équipe qui s'est rendue au Maroc mais qui n'a pas pu aller jusqu'à son théâtre d'opérations puisque les autorités marocaines n'avaient pas validé la demande d'assistance proposée par la France. Les détachements officiels de la France et les détachements associatifs n'ont pas pu se déployer.

Le départ avait été médiatisé, la réalité sur place est qu'ils ont tout de suite été pris en charge par les autorités locales et, finalement, aucune mission ne leur a été attribuée, ils sont rentrés très vite.

C'est un dossier que je suis tout particulièrement, et nous serons préfigureurs, au niveau du SDMIS, avec le CASC, d'un projet de charte au niveau national pour améliorer la fluidité de l'engagement en lien avec la direction générale de la sécurité civile. Vous aviez vu que le contexte diplomatique était compliqué, il faut veiller à ce qu'aussi bien le volet associatif (il a toute sa place, nous continuerons à l'aider) que le volet institutionnel puissent travailler de façon cohérente. Finalement, nous n'avons pas pu nous déployer sur place.

Madame ZDOROVITZOFF.- Merci.

Madame KHELIFI.- Merci, général. Monsieur le sénateur ?

Monsieur DEVINAZ.- Je voudrais vous remercier, monsieur le contrôleur général, de votre rapport sur l'activité

opérationnelle été 2023 qui, comme le précédent, était assez clair. Sur les noyades, je serais assez intéressé pour connaître les tranches d'âge.

L'ancien adjoint aux sports de Villeurbanne que je suis, avait constaté que, d'année en année, on avait de plus en plus de difficultés à faire en sorte que tous les enfants quittent le primaire en sachant nager. La tranche d'âge a son importance, me semble-t-il, et en tant qu'ancien président de la SEGAPAL au Grand Parc, j'ai eu malheureusement à gérer et à être confronté à plusieurs noyades, plutôt des adolescents qui ne savaient pas nager.

J'avais un autre point. J'admire les exécutifs des collectivités territoriales, vous êtes dans une situation où les dépenses augmenteront et l'Etat vous empêche d'augmenter les recettes. Le cadeau que l'on vous a fait sur les impôts locaux a forcément des conséquences pour gérer correctement les collectivités territoriales, et le président Christophe GUILLOTEAU a raison, cela conduira les collectivités territoriales à faire des choix, c'est le sens de la politique, et des choix douloureux.

Cela dit, je me félicite qu'il y ait un SDIS commun aux deux départements. Quand j'étais conseiller général du département du Rhône et que l'on a pris la décision de faire en sorte que la métropole devienne un département, je ne souhaitais pas que le SDIS se scinde en deux. C'est une structure qui me semble extrêmement intéressante et il faut faire en sorte qu'elle fonctionne bien. Les deux départements se retrouvent confrontés au même problème qui est quand même lié à des orientations prises au niveau de l'Etat.

Maintenant, cher Christophe, la présidente a reçu les députés, je sais qu'elle recevra les sénateurs, je ne sais pas à quel moment et dans quel état le projet de loi de finances arrivera au Sénat, mais je peux te garantir que par rapport à ta demande que j'ai mal

entendue tout à l'heure concernant les amendements, je les ferai suivre à la présidente, y compris ceux qui seront tombés sous le couperet de l'article 40 et de l'article 45.

Monsieur GUILLOTEAU.- Nous nous connaissons bien tous les deux, nous avons été conseillers généraux ensemble, parlementaires ensemble, si je fais cette réflexion devant toi, c'est que je pense que tu n'es pas dans le cas de figure de ceux qui sont venus nous écouter et qui ne produiront pas...

D'un mot sur la séparation du SDIS : dans le projet de texte initial, il y avait une séparation, les deux qui s'y sont opposés, c'est moi pour l'Assemblée et François-Noël BUFFET pour le Sénat, parce qu'il aurait été dommage d'avoir un SDIS métropolitain et un SDIS à Villefranche-sur-Saône. Cela n'avait pas de sens. Trois structures sont restées comme cela, c'est les MDPH, le centre de gestion du Rhône et ce qu'est devenu le SDMIS, qui était une spécificité française.

Madame KHELIFI.- A l'heure d'aujourd'hui, il n'est pas question de le remettre en cause.

Monsieur DEVINAZ.- Ce n'est pas pour relancer un débat qui est derrière nous, c'est pour montrer aussi qu'il y a une difficulté à gérer ce SDMIS puisque l'on a deux collectivités territoriales.

Monsieur GUILLOTEAU.- C'est même plus que deux puisque les mairies du Rhône sont aussi partenaires financiers.

Monsieur DEVINAZ.- Oui.

Monsieur GUILLOTEAU.- Elles n'ont pas le même statut quand elles paient que les communautés d'agglomération, elles n'ont pas la même fiscalité.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup. Monsieur DAVID ?

Monsieur DAVID.- Nous sommes très satisfaits du travail fait par le SDMIS, son organisation, les comptes rendus que vous nous faites, monsieur le contrôleur général, en fin de séance, le démontrent aussi, nous avons des services qui sont excellents, qui nous apportent toute satisfaction. On peut le démontrer de deux manières : d'un point de vue financier, ce qui a été fait par la délibération, même si elle nous coûte, qui permet d'augmenter le pouvoir d'achat de nos agents, et on peut faire d'une manière très simple aussi, gratuite, je vous la propose : être présent au conseil d'administration. A chaque conseil d'administration, je n'arrive pas à comprendre, alors que nous sommes 22 élus avec nos suppléants, que nous n'arrivons pas à avoir le quorum pratiquement, vos services sont obligés de nous relancer chaque fois.

La première des choses est de faire acte de présence au conseil d'administration. C'était un soutien personnel.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le maire, je sais compter sur votre présence, vous êtes un fidèle de ce conseil d'administration mais nous sommes 22, effectivement... Nous referons passer le message et la sensibilisation sur la présence parce que, effectivement, nous avons bien du mal à atteindre le quorum.

Merci beaucoup pour ces échanges, merci monsieur le sénateur pour votre soutien. Nous nous retrouvons le 15 décembre à 16 heures pour notre prochain conseil d'administration. Je peux d'ores et déjà vous donner les dates des suivants, nous vous les ferons passer par message : le 16 février à 16 heures, le 29 mars à 16 heures et le 21 juin à 16 heures. Merci pour votre présence. Très bon week-end.

(La séance est levée à 17 h 43.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



